



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Justice climatique : l'Etat néerlandais contraint de réduire ses émissions de GES avant la fin 2020 dans une décision historique

20 décembre 2019

Ce vendredi 20 décembre, la justice a définitivement donné raison à l'association Urgenda et les 886 citoyen-nes néerlandais-es co-demandeurs-esses en reconnaissant l'obligation de l'Etat néerlandais de réhausser son ambition en matière de lutte contre le changement climatique. La Cour Suprême de La Haye a confirmé les jugements favorables rendus par le Tribunal de district de La Haye en 2015 et par la Cour d'appel de La Haye en 2018, ordonnant à l'Etat néerlandais de prendre toutes les mesures additionnelles pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 25% d'ici fin 2020, sur le fondement des articles 2 et 8 de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

VICTOIRE POUR URGENDA !



Un combat mondial pour la justice climatique

“La Cour d'appel a décidé à juste titre que l'État néerlandais a une obligation définitive, en vertu de la Convention européenne des droits de l'Homme, d'atteindre un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 25% d'ici la fin de 2020 par rapport aux niveaux de 1990”, ont déclaré les juges de la Cour Suprême. En 2018, les émissions de GES néerlandaises avaient seulement diminué de 15% par rapport à celles de 1990 : l'Etat dispose désormais d'un an pour faire des choix drastiques, impliquant probablement la fermeture de centrales à charbon, notamment celles construites en 2015 et 2016.

La décision de la justice néerlandaise se fonde sur les articles 2 et 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) qui consacrent le droit à la vie et au respect de la vie privée et familiale. Les juges ont estimé que le respect et la protection de ces droits



fondamentaux obligent l'Etat néerlandais urgemment à rehausser son ambition climatique. C'est également l'un des fondements de l'Affaire du Siècle face à l'inaction de l'Etat français.

Pour Mary Robinson, ancienne Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et ancienne présidente d'Irlande: *"Après les négociations des Nations Unies sur le climat à Madrid, l'urgence d'accroître nos efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ne pourrait être plus claire. Nous courons un risque réel de ne pas respecter nos engagements au titre de l'accord de Paris et de déclencher des souffrances humaines indicibles. Ce jugement de la plus haute juridiction des Pays-Bas affirme que les gouvernements ont l'obligation juridique, ainsi que l'obligation morale, d'augmenter de manière significative leur ambition en matière de changement climatique. Nos droits humains en dépendent"*.

Pour Marie Pochon, Secrétaire Générale de Notre Affaire à Tous, qui a assisté à l'audience ce matin, *"Cette décision historique montre que le recours à la justice est un outil effectif aux mains des citoyen-nes, nous permettant, face à l'incapacité de nos gouvernant-es à prendre la mesure du défi climatique, de les contraindre par le droit à l'action, et par là même, de protéger nos droits. Notre Affaire à Tous, née en 2015 après le premier jugement d'Urgenda, porte l'ambition en France de ce mouvement mondial pour la justice climatique, alliant citoyen-nes mobilisé-es dans les rues et les tribunaux. L'Affaire du Siècle, que nous avons initié l'an dernier avec 3 autres organisations, et qui célébrait ce mercredi son premier anniversaire, attend encore une réponse de l'Etat, qui devra désormais se défendre de son respect de la CEDH malgré encore +4,5% de hausse des GES en 2018"*.

CONTACT PRESSE :

Marie Pochon, Secrétaire Générale - 06 52 26 19 41 - marie.pochon@notreaffaireatous.org

Cécilia Rinaudo, Coordinatrice Générale - 06 86 41 71 81 -

cecilia.rinaudo@notreaffaireatous.org